

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 1 (axe 1)

CONCEVOIR ET DIFFUSER DES OUTILS DE SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À L'ANTIBIORÉSISTANCE ET DE PROMOTION DES BONNES PRATIQUES PERMETTANT DE PRÉVENIR LE RECOURS AUX ANTIBIOTIQUES À L'INTENTION DES ÉLEVEURS

Structure pilote : GDS France

Structures associées : IFIP, ANSES-Lyon, AVPO, Institut de l'Élevage, Coop de France, CIPA, INAPORC, ITAVI

Structures associées ou consultées : SNGTV, APCA, FNP

Structures consultées : ANSES-ANMV, ANSES-Alfort, Coordination rurale

Mesure en lien avec les actions suivantes : 2, 3, 4, 5, 14, 34, 35

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 26 juillet 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

A partir des années 2000 les organisations professionnelles d'élevage ont mis en place et développé des actions de sensibilisation et d'information en France et dans les autres États membres de l'Union Européenne.

Les domaines abordés étaient ceux de la bonne utilisation des médicaments et de la prévention des principales maladies d'élevage. De très nombreux supports ont été exploités, (un inventaire exhaustif des actions figure en annexe 1) . Toutefois, ces actions n'abordaient pas la prévention et le bon usage des antibiotiques de manière spécifique.

L'augmentation de la résistance aux antibiotiques se situe dans un contexte où la perspective de développement de nouvelles molécules est extrêmement réduite. C'est pourquoi, la préservation de l'efficacité des antibiotiques constitue aussi pour les éleveurs un enjeu majeur tant pour préserver la

santé animale que pour les risques qui peuvent découler de l'usage des antibiotiques vétérinaires dans le domaine de la santé humaine.

Dans le contexte actuel où l'émergence de phénomènes d'antibiorésistance constitue un enjeu majeur pour la santé publique et animale, il est nécessaire d'améliorer de manière plus spécifique la sensibilisation et l'information des éleveurs sur les risques d'antibiorésistance et sur les moyens qui s'offrent à eux de les diminuer.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Textes normatifs :

- Organisation mondiale de la santé animale. Code sanitaire pour les animaux terrestres. Article 6.9.7. Responsabilités des éleveurs d'animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine.
http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahc/2010/fr_chapitre_1.6.9.pdf

Autres textes de référence :

➤ **Les guides de bonnes pratiques d'hygiène et leurs outils d'application**

- Guide de bonnes pratiques d'hygiène « Elevage de gros bovins, veaux de boucherie, ovins et caprins ». Version validée le 20 décembre 2011.
- Charte des bonnes pratiques d'élevage. <http://www.charte-elevage.fr/>
- Code Mutuel caprin. <http://www.bienvivredulaitdechevre.fr/>
- Guide des bonnes pratiques ovines. <http://www.reconquete-ovine.fr/>
- Guide des Bonnes Pratiques Sanitaires en élevages piscicoles, CIPA-FFA, 2004
- Guide des bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs – sept 2009 – Editions IFIP - Institut du Porc, validé en février 2012
- Manuel d'application du Guide de bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs – octobre 2009 - Editions IFIP - Institut du Porc

➤ **Autres documents**

- Utilisation des pompes doseuses en élevage de porcs : recommandations pratiques. Editions Ifip. 2010.
- Courrier MORATOIRE sur les Céphalosporines (C3G4G) envoyé à tous les éleveurs de porcs (Inaporc).

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

1.3.1 Objectifs inter filières

Les objectifs généraux sont :

- d'améliorer la sensibilisation aux risques liés à l'antibiorésistance pour faire en sorte que les éleveurs se sentent concernés et pouvoir les mobiliser massivement ;
- d'assurer la promotion des mesures de prévention qui sont un pré requis et qui permettent de limiter le recours aux antibiotiques ;
- d'améliorer les pratiques d'utilisation des antibiotiques lorsque ceux-ci sont nécessaires.

1.3.2 Objectifs spécifiques par filière

Objectifs détaillés à compléter.

a/ filière porcs

b/ filière volailles

c/ filière cunicole

d/ filière piscicole

e/ filière ruminants

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

A détailler en fonction de l'évolution des travaux du Comité de Pilotage inter filière et des travaux spécifiques par filière.

1.4.1 Moyens inter filières

1.4.2 Moyens spécifiques par filière

a/ filière porcs

b/ filière volailles

c/ filière cunicole

d/ filière piscicole

e/ filière ruminants

1.5. Estimation des besoins de financement

A chiffrer en fonction de l'évolution des travaux du Comité de Pilotage inter filière et des travaux spécifiques par filière.

1.5.1 Besoins de financement inter filières

1.5.2 Besoins de financement spécifiques par filière

a/ filière porcs

b/ filière volailles

c/ filière cunicole

d/ filière piscicole

e/ filière ruminants

1.6 Bilan et Indicateurs de suivi de la mesure

il serait intéressant de fixer un objectif ainsi qu'un indicateur permettant de suivre l'efficacité des actions entreprises et de justifier les fonds engagés.

2. Suivi et réalisation de la mesure

2.1 Travaux inter filières

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Envoi de la fiche 1	01/06/2012	Inscription des structures associées ou consultées	12/06/2012	
Première réunion du Comité de Pilotage général (définition des étapes, de l'organisation du travail et du calendrier)	Début juillet 2012	Evolution de la fiche action	mi-juillet 2012	Voir projet de relevé de conclusions du COPIL inter filières de la mesure 1 tenu le 09/07/2012
Définition des objectifs et messages communs de communication	Octobre 2012			
Réflexion sur le ou les outils de communication communs	Fin 2012			
Mise en commun des travaux des différentes filières	Tout au long du processus			

2.2 Travaux spécifiques par filière

Filière ruminants

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Constitution et première réunion du groupe de travail ruminants	Début octobre 2012			
Définition des objectifs et des messages de communication	Prévisionnel à définir lors du premier GT ruminants			
Définition des outils de sensibilisation et de communication adaptés	Prévisionnel à définir lors du premier GT ruminants			
Chiffrages des coûts de conception, production et mise en œuvre des outils	Prévisionnel à définir lors du premier groupe de travail ruminants			
Mise en œuvre des outils de sensibilisation et de communication	Prévisionnel à définir lors du premier GT ruminants			
Suivi et évaluation de la mise en œuvre des outils	Prévisionnel à définir lors du premier GT ruminants			

Filière volailles

Filière porcine

Réunion du groupe de travail antibiorésistance de la filière porcine en automne 2012.

Filière piscicole

Annexe 1

Descriptif des actions préalablement conduites dans les différentes filières

Ruminants

Jusqu'à maintenant les actions d'information n'ont pas été spécifiques aux antibiotiques mais ont concerné de façon plus globale la gestion des médicaments vétérinaires.

Les principales actions ont été les suivantes :

- Action de sensibilisation et d'information générale (plaquettes, articles, réunions d'information)
- Module de formation « Eleveur infirmier » avec une partie sur la bonne utilisation des médicaments vétérinaires avec une partie antibiotiques et un focus sur le risque antibiorésistance pour illustrer l'importance de la bonne utilisation du médicament. Formation « éleveur, infirmier de son élevage » co-animée par GDS et GTV sur 2 jours (1 jour sur examen clinique des animaux et 1 jour sur le médicament, groupes d'une dizaine d'éleveurs). Un bilan de ces formations lancées en 2006 a été fait en 2009 et sera reconduit pour savoir combien de producteurs ont été formés.
- Mise en place de la Charte des Bonnes Pratiques (bovins) et plus récemment du Code mutuel en filière caprine et du GBPO en filière ovine.
- Elaboration du guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH), validé depuis février 2012.

Lapins

Avant les années 2000, la FENALAP (Fédération Nationale des groupements de producteurs de lapins) a établi une Charte Sanitaire destinée aux éleveurs cunicoles (adhésion volontaire). En signant cette Charte, l'éleveur s'engage à mettre en œuvre les bonnes pratiques d'élevage définies dans le document et à garantir la qualité de ses produits. Une grille d'audit permet à l'éleveur et à son technicien de faire un bilan régulier des pratiques et d'identifier les points à revoir.

La production cunicole est souvent montrée comme la filière la plus consommatrice de médicaments vétérinaires, notamment au travers des rapports annuels de l'ANSES sur le suivi de la consommation d'ATB. Aussi, la filière cunicole a souhaité réagir en créant, en novembre 2006, un groupe de réflexion, le GRM (auparavant : 'Gestion des Résidus Médicamenteux' et depuis juin 2012 'Gestion Raisonnée des Médicaments'). Le groupe est composé de représentants de toutes les familles professionnelles : SYSELAF, SNIA, SYNCOPAC, AVCF, CFA, FENALAP, FIA, ITAVI, CLIPP. Ses objectifs sont de réduire les risques de résidus antibiotiques dans la viande de lapin, de réduire l'utilisation des ATB et de mettre en place les moyens d'obtenir à court terme une amélioration de la situation actuelle.

Les actions mises en place ont été une réflexion sur les délais d'attente, une limitation de la prescription de certaines molécules ATB, la rédaction d'un guide de bonne pratique de l'utilisation des médicaments, la réalisation d'enquêtes sur la présence de résidus dans les viandes de lapins, l'établissement de recommandations à toutes les étapes de la filière, la participation avec l'ANSES et l'INRA de Toulouse à la mise au point d'un indicateur pertinent de consommation des ATB (comparaison des indicateurs ALEA de l'ANSES et IFTA de l'INRA - IFTAr pour les animaux reproducteurs et IFTAc pour les animaux en croissance) et collecte systématique de l'IFTA pour les réseaux GTE. L'indicateur IFTA, retenu par la filière, prend en compte le nombre de molécules ATB utilisées et le nombre de jours de traitements rapportés au temps de présence de l'animal dans l'élevage. L'IFTA génère un index global d'exposition aux antibiotiques. L'accent a été mis sur sa facilité d'utilisation. Les aspects strictement quantitatifs ne sont donc pas pris en compte par cet indicateur. L'INRA de Toulouse a développé une feuille de calcul Excel, destinée aux éleveurs (ils peuvent être aidés par le technicien, formés au fichier et à l'indicateur), permettant de faciliter le calcul de l'IFTA.

En décembre 2011, le CLIPP a mis en place une Charte INTERPROFESSIONNELLE qui engage toutes les familles professionnelles de la filière (engagement volontaire). Cette charte demande à chacun de :

1. respecter les accords signés
2. faire suivre une formation aux techniciens d'élevage
3. mettre en place le calcul systématique des indicateurs de consommation d'ATB en élevages cynicoles (IFTA) permettant ainsi d'observer les évolutions.

A la demande du CLIPP, une formation a été conçue collectivement par le SNGTV, l'ITAVI, le SNIA et Coop de France. Elle s'adresse aux techniciens chargés du suivi d'élevages cynicoles, des programmes d'alimentation et de la génétique. L'objectif est de faire progresser les pratiques d'élevage pour une meilleure maîtrise sanitaire en élevage et une médication raisonnée. Il s'agit également de sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'antibiorésistance, et de poser clairement le nouveau cadre réglementaire relatif à la prescription vétérinaire, d'aborder des notions de pharmacologie et les recommandations interprofessionnelles d'utilisation des antibiotiques, de rappeler les règles de biosécurité, de bonne administration et conservation des médicaments ainsi que les enjeux du diagnostic.

Entre mai et juin 2012, 3 sessions de formation inter-entreprises ont été organisées et 2 sessions intra-entreprise, permettant de toucher environ 70 à 80 techniciens. La seconde phase de la formation est confiée aux techniciens qui doivent transmettre les connaissances acquises aux éleveurs, à l'aide d'un outil pédagogique qui leur a été remis.

L'ITAVI a accompagné ces démarches interprofessionnelles et a contribué activement à la mise en place de la formation des techniciens (rédaction de supports, gestion logistique de la formation).

L'ITAVI fera circuler, au sein du groupe de travail, la charte interprofessionnelle, le programme de la formation et les outils utilisés.

Enfin, le guide des bonnes pratiques d'hygiène en production primaire pour la filière cynicole est en cours de rédaction.

Volailles

8 guides de bonnes pratiques sont en cours d'élaboration (pondeuse, chair, dinde, pintade, etc.), avec des groupes de travail associés. Rien n'est validé à ce jour. La réflexion est en cours sur la diffusion des guides et les modalités pour les rendre accessibles aux producteurs (déclinaison en outils pour techniciens et éleveurs). Une grille d'audit avec contrôle volontaire pourrait être produite.

Dans le secteur de l'accoupage, depuis 2003, une charte sanitaire définit les moyens de maîtrise sanitaire qui doivent être mis en œuvre de manière à garantir la qualité des poussins. Une grille d'audit est associée à la Charte.

Porcs

Un guide de bonnes pratiques a été validé en février 2012. Les outils existants sont : un GBPH, un manuel d'application du GBPH et une grille d'audit pour aider l'éleveur à s'auto-évaluer (seul et/ou avec son technicien / vétérinaire). La diffusion du GBPH aux techniciens et vétérinaires a été faite courant 2010, lors de réunions régionales animées par l'Ifip (environ 15 réunions et 200 personnes formées). Lors de ces journées de formation, étaient abordés les points suivants : contexte réglementaire et enjeux, outils disponibles, présentation et façon d'interpréter les BPH de façon à obtenir une utilisation homogène du guide. Certaines régions et/ou organisations de producteurs (OP) ont mené des audits dans les élevages (avant validation du guide afin d'avoir un état des lieux des pratiques et pouvoir suivre leur évolution). L'audit contient 200 questions. L'éleveur peut répondre seul à une grande partie d'entre elles mais un appui technique est recommandé pour celles dont l'interprétation est moins évidente. Le chapitre « médicament » ne traite pas spécifiquement de l'antibiorésistance mais le GBPH est évolutif et pourra intégrer un tel chapitre. Cette mise en œuvre sera appuyée par la visite sanitaire porcine qui va devenir obligatoire à l'automne 2012.

Actuellement, plus de 750 audits ont d'ores-et-déjà réalisés. Des synthèses par région et/ou OP ont été faites et restituées ; elle sert de base de travail aux groupements pour proposer des pistes d'amélioration. Si certains paramètres (dératisation, tenue du registre d'élevage...) sont associés à une forte proportion de conformité, d'autres tels que la qualité de l'eau ou l'accès à des matériaux manipulables nécessitent plus d'attention.

Les outils (GBPH et grille d'audit) seront transmis par mail au groupe.

Par ailleurs, un guide de recommandations pour les traitements via eau de boisson par pompe doseuse a été diffusé en 2010 : étapes de traitements, qualité de l'eau, etc.

Des formations sont dispensées tous les ans à des techniciens et vétérinaires sur la biosécurité, le nettoyage/désinfection, etc. Une formation sur les antibiotiques et l'antibiorésistance, les alternatives et les indicateurs de suivi des quantités d'antibiotiques utilisées (en France et à l'étranger) est programmée pour 2013.

Un panel d'élevages a été constitué et permet un suivi qualitatif et quantitatif de l'utilisation des antibiotiques (combien et comment : type d'animal, stade physiologique, motif, mode d'administration, etc.). L'analyse de ses résultats est en cours. Il permettra d'avoir une photographie de l'usage des antibiotiques en 2010. L'objectif est de permettre de compléter les résultats aux études de l'ANMV et de l'ANSES ; l'outil a été conçu sur le modèle ANSES 2008 avec un échantillon plus important et plus représentatif au niveau national. Il s'agit de produire des références nationales pour in fine produire des outils pertinents à destination des producteurs. L'outil sera réutilisé dans les années à venir (à mettre en relation avec la mesure N°35).

Pisciculture

Un guide de bonnes pratiques sanitaires (GBPS), non officiellement validé par la DGAI, présente l'encadrement réglementaire de la santé animale en pisciculture, les principes de la prophylaxie, les différentes pathologies, et les traitements. C'est un outil d'incitation à la prévention sanitaire et un guide pour l'optimisation des traitements. Un outil d'aide à la décision en matière de vaccination a également été mis au point pour les maladies pour lesquelles on dispose de vaccins, mais il doit être réactualisé pour être à nouveau diffusé. Les élevages piscicoles ont l'obligation d'avoir un agrément zoo-sanitaire dans le cadre duquel l'éleveur s'engage à respecter le GBPS. Une des limites de cet engagement est qu'il ne présente pas de palette de mesures adaptées aux tailles des exploitations ; il apparaît important que les services vétérinaires puissent identifier les non conformités et les objectiver en relation avec la taille de l'exploitation. Le *vademecum* d'inspection devrait être rapidement à disposition de la profession.

Concernant la formation, des questions se posent sur les modalités pratiques de mise en œuvre car les éleveurs sont souvent seuls sur leur exploitation et peuvent difficilement se libérer. Des formations en pisciculture (parasitologie, vaccination) existent mais aucune ne cible spécifiquement l'antibiorésistance.

Enfin, des programmes de suivi (non spécifiquement sanitaires) vont démarrer avec des éléments sur les niveaux de consommation d'antibiotiques.